

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2024

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre (29/03/2024)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) : Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Convocation expédiée le 21 mars 2024

Secrétaire de séance : ARTO Jean

Nombres de conseillers : 11

La séance est ouverte à 19 heure 10

Points abordés

Approbation à l'unanimité du PV du conseil municipal du 2 mars 2024

Madame la Maire demande l'accord de l'ensemble des conseillers présents de pouvoir rajouter une délibération concernant « La modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet, »

Approbation du Compte de Gestion commune 2023

(cf. document annexé n°1)

Madame le maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par Le trésorier principal est conforme aux écritures budgétaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, par 10 pour, cette délibération

Vote du Compte Administratif commune 2023

(Cf. document annexé n°2)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sans le vote de madame La Maire qui quitte la séance, approuve cette délibération par, 6 voix pour et 3 abstentions (Sylvie GUILHON - Fabienne PALIX- Sophie JEANTET – LONG).

Affectation résultat commune 2023

(Cf. document annexé n°3)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix pour 3 abstentions (Sylvie GUILHON - Fabienne PALIX- Sophie JEANTET – LONG), approuve cette délibération.

Approbation du Compte de Gestion assainissement 2023

(Cf. document annexé n°4)

Madame la Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion établi par Monsieur le trésorier est conforme aux écritures budgétaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par, 10 voix pour approuve cette délibération.

Vote du Compte Administratif assainissement 2023

(Cf. document annexé n°5)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sans le vote de madame La Maire qui quitte la séance par 9 voix pour approuve cette délibération.

Affectation résultat assainissement 2023

(Cf. document annexé n°6)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 10 voix pour, approuve cette délibération.

Vote Budget Primitif commune 2024

(Cf. document annexé n°7)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 10 voix pour approuve cette délibération

Vote Budget Primitif assainissement 2024

(Cf. document annexé n°8)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 10 voix pour approuve cette délibération.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame la Maire présente l'état 1259 fourni par la direction des finances publiques comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La loi de finances 2024 autorise une augmentation de 5% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes situées en dessous du taux moyen départemental (taux départemental 2023 =21,39)

En raison des charges de fonctionnement croissantes de la commune (baisse des dotations de fonctionnement, charges de l'inflation, travaux de voirie, maintien des services aux habitants), Madame la Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 37,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 38,38%
- taxe d'habitation (TH) : 5,26

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 6 voix pour, 0 contre et 4 abstentions : (Sylvie GUILHON – Fabienne PALIX – Sophie JEANTET- LONG – Patrick JAMMES), approuve cette délibération.

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Madame la maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la fin des mesures sanitaires liées à la crise du covid, une nouvelle organisation du service de la cantine et l'acquisition de nouveaux équipements qui permettent de rationaliser le temps de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif créé par délibération 2014-40 en date du 19/11/2014

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle :

- Ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi
- Et
- N'a pas pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation 28 h par semaine)

La Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1^{er} avril 2024 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 30h
- nouvelle durée hebdomadaire : 28h

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 8 voix pour, 2 contres : (Sylvie GUILHON – Fabienne PALIX) et 0 abstention, approuve cette délibération.

La séance du conseil est levée à 20 heures 25

La maire




Le secrétaire de séance



Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurator(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. ARTO Jean

04 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

04 avril 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 104 648,36

Recettes : 118 526,57

Fonctionnement

Dépenses : 352 676,93

Recettes : 352 676,93

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	214 154,16	(dont 109 505,80 de RAR)
Recettes :	214 154,16	(dont 95 627,59 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	352 676,93	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	352 676,93	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON BUDGET
ASSAINISSEMENT
N°14**

Séance du 29 avril 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurator(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 avril 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^{A(Ont) été nommé(es)} **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

et publication du

04 avril 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : **53 630,21**

Recettes : **53 630,21**

Fonctionnement

Dépenses : **39 177,21**

Recettes : **39 177,21**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	53 630,21	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	53 630,21	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	39 177,21	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	39 177,21	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON
N°07**

Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurat ion(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^{A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :} M. ARTO Jean

04 avril 2024

et publication du

04 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE DE SAINT MARTIN SUR LA VEZON
--

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M Alain MOREAU chef de SGC à la clôture de l'exercice.

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 commune de saint martin sur lavezon, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M DEL GRANDE Stéphane

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	9 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 3

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procuration(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Date de la convocation
21 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 avril 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du

04 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	691 851,74
	Réalisé :	188 499,63
	Reste à réaliser :	109 505,80

Recettes	Prévu :	691 851,74
	Réalisé :	138 985,71
	Reste à réaliser :	95 627,59

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	402 523,58
	Réalisé :	339 082,98
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	402 523,58
	Réalisé :	426 770,33
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-49 513,92
Fonctionnement :	87 687,35
Résultat global :	38 173,43

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON
N°09

Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurat ion(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^{A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :}
M. ARTO Jean

04 avril 2024
et publication du
04 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 29 mars 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 173,23
- un excédent reporté de :	89 860,58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	87 687,35
- un déficit d'investissement de :	49 513,92
- un déficit des restes à réaliser de :	13 878,21
Soit un besoin de financement de :	63 392,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	87 687,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	63 392,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	24 295,22
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	49 513,92

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.


Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN SUR LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON BUDGET
ASSAINISSEMENT
N°10

Séance du 29 avril 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procurator(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 avril 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024
et publication du
04 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
ASSAINISSEMENT SAINT MARTIN SUR LAVEZON**

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE expose aux membres du conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M Alain MOREAU chef de SGC à la clôture de l'exercice.

La Maire, Marie-Noëlle LAVILLE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 assainissement saint martin sur lavezon, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON BUDGET
ASSAINISSEMENT
N°11**

Séance du 29 avril 2024

L'an 2024 le 29 mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M DEL GRANDE Stéphane

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procuration(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Date de la convocation
21 avril 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
--

et publication du

04 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	61 248,62
	Réalisé :	50 866,82
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	75 788,68
	Réalisé :	75 788,68
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	42 007,32
	Réalisé :	35 144,36
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	42 007,32
	Réalisé :	48 868,79
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	24 921,86
Fonctionnement :	13 724,43
Résultat global :	38 646,29

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

La Maire LAVILLE Marie-Noëlle

le(s) secrétaire(s) de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE BUDGET ASSAINISSEMENT ST MARTIN
SUR LAVEZON
N°12**

Séance du 29 mars 2024

L'an 2024 le 29 mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marie-Noëlle LAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. ARTO Jean, M. DEL GRANDE Stéphane, Mme GUILHON Sylvie, M. JAMMES Patrick, Mme JEANTET-LONG Sophie, Mme LAVILLE Marie-Noëlle, Mme SAIMMAIME Isabelle

Procuration(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à M. DEL GRANDE Stéphane, Mme PALIX Fabienne donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie, M. PASERO Fabien donne pouvoir à M. ARTO Jean

Etai(en)t absent(s) :

M. GUILHON Jérémie

Etai(en)t excusé(s) :

Mme FRANÇOIS Johanna, Mme PALIX Fabienne, M. PASERO Fabien

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ^A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. ARTO Jean

04 avril 2024
et publication du
04 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Marie-Noëlle LAVILLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 29 mars 2024

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	5 130,11
- un excédent reporté de :	18 854,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 724,43
- un excédent d'investissement de :	24 921,86
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	24 921,86
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	13 724,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 724,43
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	24 921,86

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT MARTIN SUR LAVEZON

La Maire Marie-Noëlle LAVILLE

le(s) secrétaire(s) de séance



